

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 9 FEVRIER 2022**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2022.
- Confirme, à l'unanimité, l'autorisation donnée à la DGS d'utiliser un véhicule de fonction mis à disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel ainsi que pour ses déplacements privés.
- Approuve, à l'unanimité, la tarification du séjour neige de l'espace jeunesse.
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs 2022 du camping municipal du Val de Coise.
- Approuve, à l'unanimité, le programme extinction éclairage public 2022.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux de séparation des réseaux EP avec Chamboeuf.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux d'éclairage de trois passages piétons Boulevard Thiollière de l'Isle.
- Approuve, à l'unanimité, la convention avec ALEC 42 pour les années 2022 et 2023.
- Fixe, à l'unanimité, le montant de l'avance sur subvention de fonctionnement 2022 à l'association Halte-Garderie Petits Galopins à 62 500 €.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,  
Philippe DENIS.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 10 février 2022*